Image not found or type unknown

Radars double sens : on prend les mêmes et on recommence!

publié le **14/09/2015**, vu **2137 fois**, Auteur : Maitre SEBAN

La mise en place de radars double sens au 14 septembre 2015.

Le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, vient d'annoncer la mise en place de 111 nouveaux radars double sens dans 18 départements à compter de ce lundi 14 septembre 2015.
Il s'agit de radars fixes déjà en fonction auxquels a été ajouté un nouveau dispositif de caméra capable de flasher un véhicule dans un sens en éloignement et un véhicule sur la voie opposée en sens inverse en approche.
Ces radars seront systématiquement précédés d'un panneau d'information pour les automobilistes dans un sens comme dans l'autre.
D'ici à fin 2015, les radars double sens seront au nombre de 200 et on en dénombrera jusqu'à 500 courant 2016.
Le Ministre de l'Intérieur, qui s'était engagé à ne pas augmenter le parc de radars (évalué à 4200 appareils) réussi donc à contourner sa promesse en transformant un radar fixe en 2 radars fixes.
Nouvelle hypocrisie de la part du Gouvernement qui argue vouloir lutter contre l'insécurité routière (au regard de l'augmentation d'accidents mortels par rapport à 2014) mais qui, au final, trouve un nouveau moyen pour renflouer ses caisses.
En effet, il est extrêmement facile aujourd'hui de ne plus perdre ses points lorsqu'on est flashé par un radar fixe, les photos étant prises de dos ou inexploitables.
La seule sanction pour l'automobiliste reste alors une simple amende…cqfd.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés